UNSS 2018

57 – VTT

Mise à jour : 13 septembre 2017

UNSS Union Nationale du Sport Scolaire

Sommaire

Introduction Page 3

I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible Page 4

II. Pour un sport scolaire innovant Page 11

III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable Page 14

Membres CMN Page 18

Annexes Page 19

Introduction

La règlementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport VTT a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité,** les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intégre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées[1].

Valable l'année scolaire 2017 - 2018, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

[1] Cette disposition ne concerne :
- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (**UN** seul LP pourra être récompensé)

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Accessibilité

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2018

Benjamins	nés en 2005 2006 et 2007
Minimes	nés en 2003 et 2004
Cadets	nés en 2001 et 2002
Juniors	nés en 1999 et 2000
Seniors	nés en 1998 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Les deux championnats par Équipe d'Établissement de VTT sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives qui ont atteint les **2 années précédentes** (année n-1 et année n-2) les 3 premières places des championnats de France par Équipe d'Établissement, (Annexe 1)

  Si ces Associations Sportives ne sont pas dans les 5 premières lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1

- les Associations Sportives qui sont classées dans les 5 premières d'au moins un championnat de France **Excellence** de l'année précédente, dans la même catégorie d'âge et de sexe (Annexe 2),

  Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :
  - avoir renseigné à la date du 23 décembre 2017 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire
  - avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe

  Pour les équipes Établissement d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2017 (Annexe 3).
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2017 (Annexe 4).
- les équipes « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.
- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.
- des équipes comportant au moins **UN** élève[2] :

  soit inscrit sur la liste de sportifs de Haut-Niveau et « Espoirs » du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, (liste au 15 novembre 2017)

  soit en possession d'une licence « Élite » et « Expert » en trial,

  soit ayant terminé à un rang défini par la commission mixte nationale (CMN) dans la catégorie d'âge et de sexe, c'est-à-dire dans les 10 premiers du championnat de France fédéral et du classement général de la coupe de France de l'année précédente (FFC) de cross-country ou de descente

  soit inscrit dans la section sportive de l'établissement

  La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire

- des équipes comportant au moins **UN** élève **«conventionné»** appartenant à des Centres de formation.

Toutes ces dispositions s'appliquent aux championnats VTT par équipe d'établissement décrits ci-dessous Collèges et Lycées.

Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2015 – 2016 et/ou 2016 – 2017), ne sera pas autorisé à concourrir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement.
Ce listing sera à disposition des services UNSS le 23 décembre 2017.

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement VTT

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	MInimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	Équipes mixtes : 4 compétiteurs 2 garçons et 2 filles 1 cadet ou 1 cadette maximum	Mixité obligatoire : 4 compétiteurs 1 senior (garçon ou fille) maximum
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre académique pour le CF collège 1 Jeune arbitre académique pour le CF lycée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH	1 Jeune coach obligatoire par équipe qualifiée et intégré à l'équipe	
RÉGLEMENT	Spécifique UNSS	
FORMULE DE COMPÉTITION	1 combiné de 3 épreuves : Trial / Slalom-vitesse / Cross en relais	
MODALITES DE QUALIFICATION	Champion d'académie Sport partagé : avoir participé à au moins un championnat (départemental ou académique)	
NOMBRE D'ÉQUIPES	Entre 80 et 100 équipes maximum « établissements » et « excellences » toutes catégories confondues y compris les équipes « sport partagé »	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Établissement collèges et excellence	Champion de France UNSS Équipe Établissement lycées et excellence

Formule *(mettre en avant la notion d'équipe tout en gardant les 3 épreuves)*

- Le classement final correspond à la somme des places de l'équipe sur les trois épreuves.
- Le classement sur chaque épreuve se fait comme suit :
  - ✓ le trial : addition des points de chaque coureur.
  - ✓ le slalom vitesse : c'est une addition des temps
  - ✓ le cross-country : épreuve de relais. Le Parcours sera d'environ de 2 km et l'épreuve totale durera entre 1h20 et 1h30

Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Équipes Établissement VTT

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors du championnat de France.

Textes de Référence :
- Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
- Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
- Circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012
- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Modalités

- pas de qualification spécifique,
- un classement général commun est établi,
- parmi les LP classés, déterminer les 3 premiers pour décerner les titres de Champion de France des LP, 2ème, 3ème,
- reclasser les Lycées en conséquence.

Exemple

- Classement général,
  - 1er LP 1
  - 2ème Lycée A
  - 3ème Lycée B
  - 4ème Lycée C
  - 5ème LP 2

sont prononcés lors du protocole

- CF Lycée 1er Lycée A
  2ème Lycée B
  3ème Lycée C
  …… éventuellement

- CF LP 1er LP 1
  2ème LP 2
  …… éventuellement

Protocole

Toutes les précisions concernant l'organisation des protocoles sont inscrites dans les Cahiers des Charges à destination des organisateurs.

Seule la filière équipe établissement est concernée, sauf sports où il n'y a qu'un niveau de compétition.

Championnats de France UNSS Sport Partagé VTT

Conditions de Participation

Tous les élèves en situation de handicap sont autorisés à participer, en équipe « sport partagé » sur présentation de l'attestation MDPH obligatoire et de la convention entre le collège et l'établissement spécialisé qui doit être remis à l'accueil. Dans le cas contraire l'équipe ne pourra prétendre à être classée.

Des règlements spécifiques seront proposés par la CMN afin d'organiser une course lors des championnats de France.

Un titre Collèges et un titre Lycées seront décernés.

	COLLÈGES	**LYCÉES**
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamin Minime Cadet limité à 1 pour les élèves valides Pour les élèves en situation de handicap possibilité d'avoir 1 junior première année au maximum dans l'équipe	Minime Cadet Junior Senior Pour les élèves valides, un junior maximum et pour les élèves en situation de handicap catégorie unique
COMPOSITION DES ÉQUIPES	**Catégorie tandem** : 2 élèves en situation de handicap et 2 élèves valides guides. Mixité sexuelle obligatoire. Les élèves guides doivent appartenir à la même AS Les élèves en situation de handicap peuvent être issus de plusieurs établissements **Catégorie autonome :** 2 élèves en situation de handicap et 2 élèves valides. Mixité sexuelle obligatoire Les élèves valides doivent appartenir à la même AS Les élèves en situation de handicap peuvent être issus de plusieurs établissements.	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre académique pour le CF collège en lien avec les autres championnats 1 Jeune arbitre académique pour le CF lycée en lien avec les autres championnats Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH	1 Jeune coach obligatoire par équipe qualifiée et non compétiteur	
RÈGLEMENT	UNSS spécifique et fédéral 2016-2020	
FORMULE DE COMPÉTITION	1 combiné de 3 épreuves : Trial / Slalom-vitesse / Cross en relais	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Toutes les AS qui auront justifié d'une participation à une compétition « sport partagé » au niveau départemental et/ou académique. Champion d'académie (voir règlement VTT – "Particularité sport partagé")	
NOMBRE D'ÉQUIPES	En fonction des inscrits en tenant compte du volume global du championnat	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France sport partagé autonome Champion de France sport partagé tandem	Champion de France sport partagé autonome Champion de France sport partagé tandem

Championnats de France UNSS Excellence VTT

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	MInimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	Équipes mixtes : 4 compétiteurs 2 garçons et 2 filles 1 cadet ou 1 cadette maximum)	Mixité obligtoire : 4 compétiteurs 1 senior (garçon ou fille) maximum
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre académique pour le CF collège 1 Jeune arbitre académique pour le CF lycée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH	1 Jeune coach obligatoire par équipe qualifiée et intégré à l'équipe	
RÉGLEMENT	Spécifique UNSS	
FORMULE DE COMPÉTITION	1 combiné de 3 épreuves : Trial Slalom /vitesse / Cross en relais	
MODALITES DE QUALIFICATION	Champion d'académie classée 1ère au scratch	
NOMBRE D'ÉQUIPES	Cf tableau CF équipes établissements	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence collèges	Champion de France UNSS Excellence lycées

Conditions Particulières

Les épreuves et la formule de compétition sont strictement les mêmes que dans le championnat de France UNSS équipe d'établissement.

L'équipe « Excellence » sera qualifiée à l'issue du championnat d'académie à la condition qu'elle soit classée 1ère, tous établissements confondus.

Les équipes « Excellence » sont titrées au championnat de France quel que soit leur classement au scratch.

Formule *(mettre en avant la notion d'équipe tout en gardant les 3 épreuves)*

- Le classement final correspond à la somme des places de l'équipe sur les trois épreuves.
- Le classement sur chaque épreuve se fait comme suit :
  - ✓ le trial : addition des points de chaque coureur.
  - ✓ le slalom vitesse : c'est une addition des temps
  - ✓ le cross-country : épreuve de relais. Le Parcours sera d'environ de 2 kms et l'épreuve totale durera entre 1h20 et 1h30

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 23 décembre 2017

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Canoë Kayak par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

La date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/qualifscf

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Innovation

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés (sorties, raids VTT…).

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Filles

Mixité/parité obligatoire dans les équipes collèges.
Mixité dans les équipes lycées et sport partagé

Santé

Prévention des conduites à risque dans la pratique de l'activité.

Quartiers prioritaires

Implication dans les organisations des championnats de France,
Création d'AS spécifiques grâce à la formation des enseignants.

Développement Durable

La pratique du VTT entraîne une connaissance parfaite de l'environnement où les élèves évoluent et un respect de l'environnement

Formation

En complément du programme « *Vers une génération responsable* » destiné aux Jeunes officiels, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateur de l'association sportive.

Si la formation continue des enseignants et par conséquent des enseignants d'EPS, reste du ressort de l'État et du ministère de l'Éducation nationale, il n'en reste pas moins vrai que l'UNSS se positionne en complément grâce à des stages nationaux et académiques organisés pendant les championnats.

En lien avec les fédérations sportives, les différentes formations seront l'occasion d'augmenter le niveau de compétence et de connaissance et des enseignants volontaires et de découvrir des activités alternatives souvent appréciées dans le cadre de l'animation d'AS.

Concernant l'activité VTT :

- Une formation nationale en lien avec la FFC pourra être envisagée durant l'année 2017-20

International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.

International : une épreuve est proposée à la gymnasiade qui se déroule du 02 au 09 mai 2018 à Marrackech(Maroc)

Filles et garçons : MTB cross country

Délégation maximun : 6 cyclistes et 2 coaches répartis en

- Garçonc MTB Cross Country: max 3 athletes + 1 coach
- Filles MTB Cross Country: max 3 athletes + 1 coach

Le jeune coach *Cf. le livret « je suis jeune arbitre, je suis jeune coach »*

Obligatoire, il est l'interlocuteur unique.

Il est reconnaissable à son brassard orange, le jeune coach pourra être différent d'une épreuve à l'autre

PENDANT LES EPREUVES	
○ il est l'unique interlocuteur entre l'équipe et l'organisateur. ○ il est le garant du respect des règles et des horaires. ○ il annonce au JA le numéro de plaque du concurrent qui se présentera à l'heure prévue et il peut l'accompagner jusque dans la chambre d'appel. ○ il tient à jour la fiche récapitulative de l'épreuve. ○ il est le seul habilité à porter réclamation auprès des responsables de zones ○ en cas de litige, il sera appelé par les membres de la CMN	
SLALOM VITESSE (SV)	
• Il présente son équipe à la reconnaissance du SV puis mène ses partenaires • Il certifie l'identité des membres de l'équipe et signe le bordereau de reconnaissance • Il renseigne le JA sur l'identité et le numéro du prochain pilote • Il pourra accompagner chaque pilote dans la chambre d'appel • Il aura accès à l'espace chronométrage pour obtenir le temps de son équipe	
TRIAL	
• Il se présente à chaque zone et conduit son équipe pour les reconnaissances • Il annonce et présente le candidat à chaque passage, il peut l'accompagner dans la chambre d'appel • Il peut être appelé pour un problème mécanique et aider son partenaire • Il pourra faire appel à son enseignant s'il n'est pas apte à effectuer la réparation • Il vérifie des résultats des concurrents auprès des JO avant la signature du pilote	
CROSS	
• Il présente son équipe à l'entrée de la zone de relais • Il est garant du respect de l'espace attribué à son équipe et de l'attitude du groupe • Il vérifie avec le JA à chaque transition les numéros des dossards pour s'assurer des deux passages obligatoires de chaque coureur • Il signale au JA les changements de VTT en cas de problèmes mécaniques • Il fait respecter le passage réglementaire du '' bracelet '' dans la zone attribuée à l'équipe	

Éthique – Protocole fin de rencontre

- Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, UNSS et mettre en avant la dimention éducative et citoyenne de l'événement, la compétition pourra se terminer par la mise à l'honneur des différents dispositifs mis en place ayant facilité l'échange et la coopétation entre participants :

Textes de Référence :
- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Lors de l'épreuve du cross, les participants devront se serrer la main (à l'entrée ou à la sortie du parc à vélo).

- Moment de partage entre les jeunes coaches, réunion technique
- Diplôme de fairplay envisageable, si nécessaire

  proposer le prix du « fair play » réconpensant l'équipe ayant affiché un comportement exemplaire bien au-delà du cadre purement sportif de la compétition
- valoriser les acteurs sollicités (Jeunes Organisateurs / Associations locales) ayant eu en charge la gestion des différents temps d'information et/ou d'échange durant la compétition

Sécurité

Textes de Référence :
- Règlement médical UNSS
- LC Sécurité

Responsabilité

Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :

1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international… peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».
L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFC

La convention entre l'UNSS et la FFC a été renouvellé en janvier 2017 , les points essentiels sont :

- ***La fédération française de cyclisme*** offre gratuitement une licence « jeunes » aux licenciés UNSS n'ayant jamais été licenciés à la FFC dans le passé, pour une seule année, en fournissant un certificat médical de non contre-indication de la pratique du cyclisme en compétition.

  La même proposition est faite pour les jeunes arbitres UNSS qui souhaiteraient obtenir une licence « jeune arbitre ». Dans ce cas il n'y a pas besoin de certificat médical. Cette proposition n'est valable qu'une seule fois et doit permettre de faciliter la passerelle entre l'UNSS et le club FFC.

- ***La fédération française de de cyclisme*** s'engage à ouvrir un livret de « jeune arbitre FFC » à tout jeune arbitre UNSS qui en fait la demande, à partir de 14 ans. Un tuteur accompagne alors le jeune arbitre dans sa formation qui lui permet d'officier sur les épreuves « écoles de vélo » (dès 14 ans) ou des « épreuves régionales » (dès 16 ans) et de présenter les examens d'arbitre club ou d'arbitre régional.

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels *(cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2017 - 2018)*

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc …) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».
En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

5. Le Jeune coach

« En référence au bulletin officiel de l'Education Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coachs – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ».Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coaches et des jeunes arbitres seront développées ».

- Pour les sports collectifs le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (tee shirt Maif orange). Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.
- Pour les sports individuels, le jeune coach est obligatoire et compétiteur intégré à l'équipe et doit être repéré (tee shirt Maif orange).
- Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (tee short Maif orange) et doit être repéré

NB :

- Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.
- Une équipe sans jeune coach sera déclassée.
- Pour plus de précision par activité se référer au livret Jeune Juge / Jeune Arbitre de l'activité et au dossier « Jeune Officiel, Vers une Génération Responsable »

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

HORS RENCONTRE/COMPÉTITION			**PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION**		
Co anime	**Anime**	**Dirige**	**Assiste**	**Conseille**	**Dirige**
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur	L'élève décide et assume	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève est en autonomie complète

Le jeune coach en	>Participation aux obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings

COLLÈGE	>participation à la gestion de l'échauffement avec l'enseignant >participation à la gestion des remplacements >participation au respect des protocoles d'avant et d'après match >participation au respect des biens et des personnes
Le jeune coach en LYCÉE	>Gestion des obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >gestion de l'échauffement >gestion des remplacements >participation à la gestion des temps morts (choix du moment et prise de parole éventuelle) -participation aux choix stratégiques -participation à la modération des comportements des joueurs -veille au respect des protocoles d'avant et d'après match -veille au respect des biens et des personnes

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/qualifscf

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Dans le cas des championnats de France de course d'orienttaion, il n'y a pas lieu de faire appel aux meilleurs jeunes arbitres hors académie, le nombre de Jeunes Arbitres présents et représentants les AS qualifiées au championnat de France est suffisant.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Nathalie GRAND

FFC

Sylvain DUPLOYER,	vice président de la FFC
Éric JACOTE,	vice président de la FFC
Joaquim LOMBARD	CTN en charge du développement

UNSS

Yves CHAPPOUX,	responsable Jeunes officiels
Philippe GUILLERMIC,	responsable Jeunes officiels /communication
Jean-Michel MEYRE,	responsable jeunes officiels
Cédric SIRON,	référent Sport partagé

Délégué technique UNSS

Eric Sailliot,	délégué technique

Annexe 1

Associations Sportives classées dans les 5 premières en 2016 et 2017 aux Championnats de France par Équipe d'Établissement non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Collèges		
Sport Nature	LA CANOURGUE	MONTPELLIER

Lycées		
Benoit Alphone	ISLE SUR SORGUE	AIX MARSEILLE

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

Annexe 2

Associations Sportives étant classées dans les 5 premières en 2017 des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Collèges		Académies
Vallée du Calavon	CABRIERES	AIX MARSEILLE
Michel Brézillon	ORGELET	BESANCON
Capitiane Dreyfuss	RIXHEIM	STRASBOURG
DR JMG Itard	ORAISON	AIX MARSEILLE
Don Bosco	NICE	NICE
Lycées		**Académies**
Xaviee Bichat	NANTUA	LYON
Don Bosco	NICE	NICE
Jules Haag	BESANCON	BESANCON
Camille See	COLMAR	STRASBOURG
Désrié Nisard	CHATILLON SUR SEINE	DIJON

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

Annexe 3

Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2017 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

NEANT

Annexe 4

AS ayant fait forfait dans les huit jours avant les Championnats de France en 2017 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

Collèges

NEANT

Lycées

NEANT